

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/02/2024
(Articles L.2121-25 du CGCT)

Validation du procès-verbal séance du 7 décembre 2023.

N° de la délibération	Objet de la délibération	Vote du conseil municipal
001-2024	Vote du rapport 2023 Eau du Ponant aux actionnaires	Approbation à l'unanimité
002-2024	Vote du fond de concours Monts d'Arrée Communauté	Approbation à l'unanimité
003-2024	Adhésion 2024 à l'AMF29 (Association des Maires du Finistère)	Approbation à l'unanimité
004-2024	Adhésion 2024 à l'AMRF (Association des Maires Ruraux du Finistère)	Approbation à l'unanimité
005-2024	Renouvellement du contrat de fourrière avec l'entreprise SACPA pour l'année 2024	Approbation à l'unanimité
006-2024	Vote d'une subvention dans le cadre d'un voyage pédagogique 2024 organisé par le collège Jean Jaurès de Huelgoat	Approbation à l'unanimité
007-2024	Travaux toiture école primaire : demande de subvention au titre de la DETR	Approbation à l'unanimité
008-2024	Travaux toiture école primaire : Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du programme « Bien Vivre Partout en Bretagne »	Approbation à l'unanimité
009-2024	Halle Ouverte – Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du Pacte 2030 – volet 1 programmation 2024	Approbation à l'unanimité

Information (ne faisant pas l'objet d'un vote) : délégation consentie par le conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. (Code général des collectivités territoriales).

- **Résumé :** Monsieur le Maire a indiqué avoir :
 - Fait appel au cabinet d'avocats CLE de Brest dans le cadre d'un litige avec notre ancien prestataire de téléphonie EINOVA et également pour des conseils RH pour un montant de 2 800€ TTC ;
 - Signé un contrat de location pour le copieur de la mairie avec Konica Minolta pour un loyer mensuel de 222€ HT / 63 mois ;
 - Fait intervenir l'entreprise Richou de Plouyé pour la coupe d'arbres au niveau de la chapelle Saint Salomon suite à la tempête Claran ainsi que derrière la vieille école des garçons ;

Le conseil municipal prend acte de ces décisions

Plouyé, le 28 février 2024